



Assemblée Générale Ordinaire

~~~

**Vendredi 15 Décembre 2023**

**Campus Effiscience - 1 Rue du Bocage  
14460 COLOMBELLES**

~~~

Compte rendu

~~~

Membres présents : BERARD Frédéric - DUVAL François - FERRAND Stéphane - HOCHET Mireille - JACOTOT Matthieu - LEMONNIER Yolande - RAME Jean Luc - SALMON Eric.

Assistent à la réunion : BOUVIER Laurent - BERDEAUX Sophie

Le Président Stéphane FERRAND ouvre la séance à 9 h 45 et présente les excuses de Messieurs Paul-Henri HUVEY, Florian LECLERCQ, Fabrice MOURIC, administrateurs du service.

Il excuse également les 3 membres du Bureau de Santé BTP Normandie représentants du collège salariés, qui n'ont pu être présent.

En préambule, il rappelle le contexte de cette réunion :

Depuis que le service est passé au Per capita, les charges ont augmenté alors que les recettes n'ont augmenté qu'en fonction du volume de salariés suivis. Ce mode de calcul ne permet plus de bénéficier des revalorisations salariales.

L'inflation que le service connaît depuis quelques mois impacte lourdement les dépenses. C'est pourquoi il a souhaité revoir les cotisations.

## 1. Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juillet 2023

Le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 Juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

## 2. Adoption des nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Le Conseil d'Administration du 17 Novembre 2023 a adopté la grille des nouveaux tarifs. Il revient aujourd'hui à l'Assemblée Générale de l'approuver.

### Annexe 1 du Règlement Intérieur : Cotisation annuelle Per Capita

#### Tarifification de la cotisation à compter du 01/01/2024 :

|                                                                                                                               |          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Pour les salariés bénéficiant d'un Suivi Individuel Général (SIG) *                                                           | 130 € HT |
| Pour les salariés bénéficiant d'un Suivi Individuel Adapté ou Renforcé (SIA ou SIR)*                                          | 145 € HT |
| Suivi en santé au travail des salariés en contrat d'apprentissage                                                             | 65 € HT  |
| Suivi en santé au travail des salariés intérimaires                                                                           | 145 € HT |
| Absences non justifiées                                                                                                       | 80 € HT  |
| Droit d'entrée                                                                                                                | 75 € HT  |
| Pour les salariés exposés aux Rayonnements Ionisants une cotisation supplémentaire (négociée avec EDF avec révision annuelle) | 396 € HT |

\*Les catégories de suivi en santé au travail sont définies par le code du travail et expliquées dans le guide de l'adhérent de Santé BTP Normandie

Il propose un vote à main levée.

"Accord de l'assemblée sur cette proposition d'augmentation des cotisations"

⇒ La résolution est adoptée à l'unanimité. L'Assemblée Générale approuve la refonte des tarifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 h 50.

Le Président de Santé BTP Normandie,  
Stéphane FERRAND